

Règlement et bulletin d'inscription de la journée « remise en selle moto » du dimanche 15 avril 2018 à POUILLY - organisation et bulletin d'inscription -



Présentation

Une journée de remise en selle moto se déroulera au centre d'examen du permis de conduire de Pouilly le dimanche 15 avril 2018.

Organisée par l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de Moselle (EDSR) en association avec l'association Prévention Routière et financée par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) du bureau de la sécurité routière de la Préfecture de la Moselle, **cette opération vise d'une part à améliorer la sécurité des conducteurs, et d'autre part à sensibiliser les motards et leurs passagers aux risques inhérents à la pratique de cette activité.**

Déroulement

Entièrement encadrée par des motocyclistes de la gendarmerie, cette journée se déroulera autour de 7 ateliers alliant des ateliers de maniabilité et de sensibilisation, mais également une mise en pratique de la trajectoire de sécurité sur un parcours d'environ 80 kms.

Le nombre de participants est limité à 100 conducteurs de motocyclette plus leur passager(e).

Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter au plus tard à 8h00.

Participation financière

Un chèque d'un montant de quinze euros à l'ordre de ASCE57 sera demandé à chaque participant (conducteur et passager) au moment de l'inscription, ce montant couvrira les frais d'organisation et du déjeuner pris en commun. En cas de non respect de cette prescription, l'inscription ne pourra être retenue.

Si pour des raisons techniques ou administratives un participant ne pouvait pas prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée.

Quelles que soient les conditions météorologiques, la journée remise en selle sera maintenue.

Sécurité

Une tenue adaptée est exigée. Chaque participant devra avoir une moto en règle et en bon état de marche ainsi que le plein de carburant effectué.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit de l'enregistrer, en partie ou en totalité, sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins de promotion pour la Sécurité Routière, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vue ou de son, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit accepte cette disposition.

Assurance

L'organisation de la manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de GMF, partenaire de l'opération.

Cependant, chaque participant devra par ailleurs vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur le plan matériel que corporel.



bulletin d'inscription au verso : à renseigner et à retourner

Bulletin d'inscription

Conducteur

Nom : Prénom : Age :

Adresse : CP : Commune :

Courriel : Tél :

Masculin ou Féminin

Passager

Nom : Prénom : Age :

Adresse : CP : Commune :

Courriel : Tél :

Masculin ou Féminin

Moto

Marque : Immatriculation : Cylindrée :

Assurance (obligatoire)

Compagnie : N° de police :

Numéro du permis de conduire (obligatoire)

N°.....

Pour être valide, toute inscription doit obligatoirement être accompagnée d'un chèque de 15 euros par participant à l'ordre de : ASCE57.

Fait à , le

Signature

précédé de la mention "Lu et approuvé"

Bulletin à compléter et à adresser :

**Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Moselle
Caserne Général Radet
2 rue Albert Bettannier
57075 Metz cedex 03**

Pour toute information complémentaire :

Secrétariat EDSR57 : Tél. : 03 87 56 69 79

Ou par mail : edsr57@gendarmerie.interieur.gouv.fr